

## COMITÉ SYNDICAL

Séance du mercredi 2 avril 2025

\*\*\*

Délibération 2025\_04\_04

\*\*\*

**Objet:** Élection d'un Président de séance pour les votes des comptes administratifs des budgets du SYLOA

Le deux avril mille vingt-cinq, à neuf heures et trente minutes à Nantes s'est réuni le comité syndical du SYLOA, dûment convoqué par courrier en date du vingt-quatre mars deux mille vingt-cinq, signé par le Président du SYLOA.

**Étaient présents : 11 (pour 21 voix)**

---

M. Jean-Sébastien GUITTON (4 voix) ; M. Jean-Claude LEMASSON (4 voix) ; Mme Chloé GIRARDOT-MOITIÉ (3 voix) ; M. Éric PROVOST (3 voix) ; M. Yannick BENOIST (1 voix) ; M. Thierry COIGNET (1 voix) ; M. Jean-Michel EMPROU (1 voix) ; M. Roger GUYON (1 voix) ; M. Jean-Marc MÉNARD (1 voix) ; M. Jacques MONCORGES (1 voix) ; M. Luc NORMAND (1 voix)

**Absents représentés: 7 (pour 13 voix)**

---

M. Jean-Luc SECHET (3 voix) donne pouvoir à M. Éric PROVOST; M. Rémy ORHON (3 voix) donne pouvoir à Mme Chloé GIRARDOT MOITIÉ; Mme Christine CHEVALIER (2 voix) donne pouvoir à M. Jacques MONCORGES; M. Joseph DAVID (2 voix) donne pouvoir à M. Luc NORMAND; M. Claude CAUDAL (1 voix) donne pouvoir à M. Thierry COIGNET; M. Christophe DOUGÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Yannick BENOIST; M. Daniel GUILLÉ (1 voix) donne pouvoir à M. Roger GUYON

**Absents excusés:**

---

M. Jean-Pierre BRU, M. Jean CHARRIER, M. Olivier DEMARTY, Mme Sylvie GAUTREAU, M. Jacques ROBERT.

**Assistaient également :**

---

M. Laurent JOSEPH (Directeur); Mme Julie PIERRE (Responsable du pôle SAGE); M. Florian HASCOËT (Responsable du pôle administratif); Mme Laurence LE ROY (Responsable du pôle GEMAPI); Mme Véronique MERLET (Comptable)

**Secrétaire de séance:** M. Thierry COIGNET

**Nombre de présents ou représentés:** 18

**Quorum:** 12

**Nombre de voix exprimées:** 34

### EXPOSÉ DES MOTIFS

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales et notamment ses articles L.5721-1 et L.2121-14 ;

Vu le rapport

Vu la candidature de Thierry COIGNET

Considérant l'exposé suivant:

Conformément à l'élection L. 2121-14 susvisé, le Comité syndical doit élire un Président de séance pour les votes des comptes administratifs 2024 des budgets du SYLOA.

*Après en avoir délibéré,  
le comité syndical (collège commun) à l'unanimité:*

- **Élit** Thierry COIGNET, Président de séance pour les comptes administratifs 2024 du SYLOA

Fait à Vertou, le 2 avril 2025  
Le Président,  
Jean-Sébastien GUITTON

